

Autonomisation des jeunes

RÉSUMÉ

La proportion de jeunes (15 à 29 ans) dans l'ensemble de la population de l'Union est en déclin. Globalement, les jeunes ont un niveau d'éducation plus élevé que les adultes plus âgés, et le taux de chômage des jeunes a commencé à diminuer. Néanmoins, les jeunes demeurent plus exposés à la pauvreté et à l'exclusion sociale que d'autres catégories de population. Ils sont moins enclins à mettre en danger leur santé que les générations précédentes. Par exemple, moins de jeunes fument, s'enivrent, ou sont impliqués dans des accidents de la route que par le passé, mais ils continuent de représenter une forte proportion des personnes blessées par suite d'accidents de la route. L'obésité découlant de mauvaises habitudes alimentaires et d'un manque d'activité physique demeure problématique. Les jeunes sont également moins enclins à voter ou à se présenter aux élections que les adultes plus âgés, bien que leur intérêt pour la politique et l'action politique ainsi que pour le bénévolat ait légèrement augmenté ces dernières années. Près de 80 % des jeunes de l'Union se qualifient de citoyens européens. Une enquête Eurobaromètre publiée en 2018 indique qu'ils placent l'éducation, les compétences et l'environnement au sommet de la liste de priorités de l'Union européenne.

L'Union européenne s'efforce d'aider les États membres dans la gestion des besoins et des aspirations des jeunes grâce à une stratégie pour la jeunesse qui couvre des domaines tels que l'emploi, l'esprit d'entreprise, l'inclusion sociale, la participation, l'éducation, la formation, la santé, le bien-être, les activités de bénévolat, la dimension mondiale, la créativité et la culture. Un certain nombre de programmes de financement ciblant spécifiquement les jeunes soutiennent cette stratégie, en particulier l'initiative pour l'emploi des jeunes, Erasmus+ et le corps européen de solidarité, qui est en outre financée par des fonds destinés à d'autres domaines d'action spécifiques. L'action de l'Union dans le domaine de l'autonomisation des jeunes est surtout connue pour les possibilités de mobilité qu'elle a créées, en particulier grâce au programme Erasmus. Les défis à venir consisteront à parvenir à un plus large éventail de jeunes, en particulier ceux issus de milieux défavorisés et de groupes difficilement accessibles, à rendre plus tangibles les résultats dudit «dialogue structuré» (le processus consultatif mené auprès de la population), et à renforcer les synergies entre les domaines d'action pour gagner en efficacité.



Contenu du briefing

- > État des lieux
- > Attentes du public concernant l'action de l'Union
- > Le cadre européen
- > Réalisations de la législature actuelle
- > Perspectives d'avenir

État des lieux

Selon les données d'[Eurostat](#), on dénombre aujourd'hui 88 millions de jeunes Européens âgés de 15 à 29 ans. Ils [constituent](#) donc 17,2 % de la population totale, ce qui représente une diminution lente mais constante par rapport aux 19,6 % ([96,6 millions](#)) de 2006. Alors que les femmes sont majoritaires dans la population mondiale, elles sont minoritaires dans cette tranche d'âge. Environ 66 % des jeunes vivent avec leurs parents, et 28,8 % sont menacés de pauvreté ou d'exclusion sociale.

Les huit domaines de la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2010-2018:

- l'emploi et l'esprit d'entreprise
- l'inclusion sociale et la participation
- l'éducation et la formation
- la santé et le bien-être
- les activités bénévoles
- les jeunes dans le monde
- la créativité et la culture

Le rôle de l'Union européenne consiste à soutenir les États membres, qui sont chacun responsables de leur propre politique en faveur de la jeunesse. Une stratégie (la [«Stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse»](#)) couvrant huit domaines d'action (voir encadré) a apporté une cohérence à ce soutien, ce qui est un aspect important étant donné que la stratégie pour la période 2010-2018 était financée par plusieurs Fonds européens pour atteindre ses objectifs, qu'elle ciblait différents secteurs et qu'elle faisait intervenir différents niveaux de prise de décision. La stratégie visait à encourager les jeunes à participer activement à la société, à accroître les possibilités qui leur sont offertes, en particulier en matière d'éducation et d'emploi, ainsi qu'à leur offrir une plus grande égalité d'accès à ces possibilités.

La situation des jeunes au sein de l'Union européenne semble s'améliorer sur certains fronts, mais elle demeure insatisfaisante sur d'autres. L'aperçu de cette situation exposé ci-dessous est essentiellement tiré du rapport de la Commission européenne de 2018 relatif à la situation des jeunes dans l'Union européenne (ledit [«rapport sur la jeunesse»](#)). Cette vue d'ensemble présente les tendances générales de la situation des jeunes dans l'Union européenne, mais n'entre pas dans les détails en ce qui concerne les différences entre les États membres ou en leur sein ni l'incidence que peuvent avoir les questions liées à l'origine et à la problématique hommes-femmes. Ces aspects sont abordés dans le rapport sur la jeunesse, qui présente un tableau détaillé de la situation des jeunes dans l'Union européenne. Ce rapport est publié pour que les décideurs politiques de l'Union et des États membres puissent vérifier la mesure dans laquelle la stratégie et les politiques nationales en faveur de la jeunesse fonctionnent. L'enquête [Eurobaromètre Flash 455 sur la jeunesse européenne](#) publiée par la Commission en janvier 2018 est une autre source importante d'informations à cet égard. Elle évalue le degré de participation des jeunes, l'un des domaines cibles de la stratégie européenne en faveur de la jeunesse. Elle a également permis à la Commission européenne de mieux comprendre les domaines dans lesquels les jeunes attendent une intervention plus active de l'Union européenne. Ces domaines seront examinés ci-après.

Évolutions

En moyenne, les jeunes et les enfants passent 17 ans dans l'enseignement [formel](#). En 2016, 83 % des jeunes âgés de 20 à 24 ans ont atteint l'enseignement secondaire supérieur, contre 69 % des 55- 64 ans lorsqu'ils avaient le même âge. Quarante pour cent des personnes âgées de 30 à 34 ans sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, ce qui représente une augmentation de 5 % depuis 2010. Le nombre de jeunes qui quittent prématurément l'école est en

baisse. En 2017, les [compétences numériques](#) de 79 % des jeunes âgés de 16 à 24 ans ayant un niveau d'éducation élevé ont dépassé les exigences de base. En revanche, seuls 57 % des adultes ayant le même niveau d'éducation (25-64 ans) avaient des compétences numériques comparables.

En 2016, le pourcentage de jeunes âgés de 15 à 24 ans qui ne travaillaient pas et ne suivaient pas d'études ou de formation (NEET) était de 11,6 %, ce qui constitue une amélioration par rapport au niveau record de 13,2 % atteint en 2012. Le nombre de jeunes occupant un emploi a augmenté par rapport à ces dernières années. À l'âge de 22 ans, les jeunes sont plus susceptibles de travailler que d'étudier. Le taux de chômage des jeunes a atteint son niveau le plus élevé en 2013 (23,6 %) et, bien qu'il ait chuté de 4,6 % en 2016, il demeure encore supérieur à ses niveaux d'avant la récession économique de 2007. Les jeunes âgés de 18 à 34 ans ont tendance à manifester un plus grand intérêt pour la création d'entreprises que les adultes plus âgés, mais les jeunes sont plus susceptibles de créer une entreprise dans les services que dans le secteur manufacturier.

En moyenne, les jeunes quittent le foyer parental à 26 ans, ce qui n'a pas changé depuis 2010. L'accès des jeunes à un logement adéquat s'est toutefois amélioré, la plupart des pays enregistrant un recul du taux de surpeuplement de ce segment de la population. Les taux de privation matérielle grave sont inférieurs à ceux de 2010, mais concernent encore 8,3 % des enfants de moins de 14 ans et 8,7 % des jeunes.

Le taux de jeunes n'ayant pas les moyens financiers pour accéder à des soins médicaux est passé de 2 % en 2010 à 1,4 % en 2016. Les jeunes semblent également moins disposés à mettre leur santé en danger. Ils étaient moins nombreux à fumer en 2014 qu'ils ne l'étaient en 2008. Néanmoins, 15,5 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans et 24,6 % de ceux âgés de 25 à 29 ans fument quotidiennement. En outre, en 2015, les jeunes de 16 ans ayant déclaré avoir été ivres au moins une fois par mois étaient moins nombreux qu'en 2011. La proportion des jeunes impliqués dans des accidents de la route a diminué dans de nombreux États membres, mais les jeunes sont toujours surreprésentés parmi les blessés dans des accidents de la route.

Leur intérêt pour le bénévolat semble croître, 31 % de jeunes ayant pris part à des activités bénévoles en 2017, soit une hausse de 7 % par rapport à 2011¹. Le pourcentage de jeunes qui participent à des activités au sein des collectivités locales a également connu une légère hausse (12 % en 2011 et 13 % en 2017). Un peu plus de 50 % des 15-24 ans manifestaient un intérêt pour la politique en 2017, contre environ 40 % en 2010. Cet intérêt a certes augmenté dans toutes les tranches d'âge au cours de la même période, mais c'est chez les jeunes que la hausse a été la plus forte. En 2017, 16 % des jeunes ont également déclaré exprimer leurs points de vue et leurs idées en ligne. Enfin, la même année, près de 80 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans ont déclaré se sentir citoyens de l'Union européenne, soit une augmentation de 9 % par rapport à 2010. Il s'agit non seulement de la plus forte augmentation parmi les différents groupes d'âge, mais aussi du groupe d'âge ayant accordé la plus haute importance à ce sentiment. La même augmentation de 9 % a également été enregistrée chez les 25-39 ans.

Enjeux

Un cinquième des jeunes européens âgés de 15 ans n'ont pas une bonne maîtrise de la lecture, des mathématiques et des sciences, et si les langues étrangères sont enseignées dans tous les États membres, rares sont les États qui ont les moyens de vérifier si les étudiants deviennent des utilisateurs indépendants. Seuls 47 % des 16-24 ans ayant un faible niveau d'éducation ont des compétences numériques qui leur permettent d'aller au-delà d'une utilisation de base, tandis que 20 % ont de faibles compétences dans ce domaine.

Les jeunes âgés de 25 à 29 ans ayant achevé le premier cycle de l'enseignement secondaire ou ayant atteint un niveau inférieur sont trois fois plus susceptibles d'être au chômage que les titulaires d'un diplôme de second cycle de l'enseignement secondaire. Par ailleurs, 5,4 % des jeunes travailleurs figurent parmi les chômeurs de longue durée. En 2016, 39,6 % des 20-24 ans et 23,1 % des 25-29 ans avaient des contrats de travail temporaire, qui sont plus répandus chez les jeunes que dans les autres

tranches d'âge. Bien que ces contrats puissent constituer une première étape importante de leur vie professionnelle, certains jeunes se retrouvent bloqués, alternant des périodes de contrats à durée déterminée et de chômage. Cette situation amoindrit leur sécurité financière et réduit leurs possibilités de développer leurs compétences et de faire évoluer leur carrière. En 2016, un jeune sur cinq âgés de 15 à 24 ans effectuait un travail posté, de fin de semaine ou de soirée, contre une personne sur six parmi les travailleurs plus âgés.

En 2016, 11 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans et 12,1 % des jeunes âgés de 25 à 29 ans vivaient au sein de ménages dont les membres travaillaient très peu d'heures et avaient de faibles revenus. Le pourcentage de jeunes âgés de 25 à 29 ans se trouvant dans cette situation a augmenté de 2 % entre 2010 et 2016, faisant d'eux le groupe le plus vulnérable de l'ensemble de la population. Ce taux a augmenté pour tous les jeunes, même si l'on ne tient pas compte des ménages uniquement composés d'étudiants. Il a en revanche diminué pour les enfants et pour les adultes de la tranche d'âge de forte activité.

Un tiers des jeunes âgés de 20 à 24 ans qui travaillaient à temps partiel en 2016 le faisaient parce qu'ils n'avaient pas d'autre alternative. La même année, la pauvreté au travail touchait 10,4 % des jeunes de 16 à 29 ans, contre 9,7 % des 25-54 ans, phénomène toutefois en hausse pour tous les groupes d'âge dans la plupart des États membres. Les jeunes sont les plus vulnérables au risque de pauvreté et d'exclusion sociale. Le pourcentage de jeunes exposés à un tel risque a augmenté de 2 % au cours de la période 2010-2016, tandis que le même taux diminuait de 1 % chez les enfants. Néanmoins, les deux groupes sont plus exposés à ce risque que la population en général. Le risque de pauvreté est particulièrement élevé parmi les jeunes de 16 à 29 ans nés en dehors de l'Union européenne (50 %).

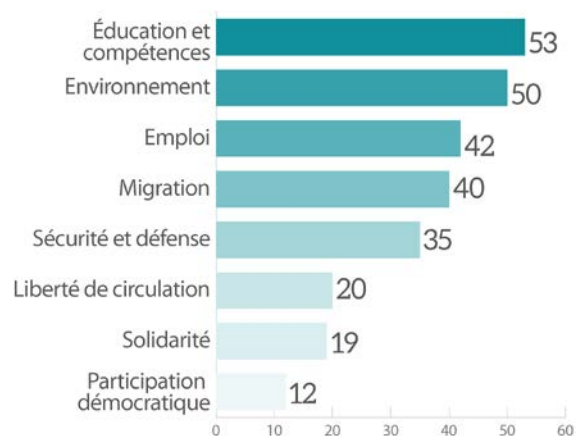
Le risque de pauvreté est en outre près de 18 % plus élevé chez les jeunes vivant en toute indépendance, et ce taux continue d'augmenter dans la majorité des États membres. En 2016, 7 % des jeunes vivaient dans un logement surpeuplé qui, de plus, avait soit une fuite dans la toiture, soit n'avait pas de baignoire ou de douche, ou de toilettes intérieures, soit était trop sombre. Ce pourcentage est 1,5 fois plus élevé que concernant la population en général. La même année, plus de 14 % des 20-29 ans payaient un logement dont le coût représentait plus de 40 % de leur revenu disponible, contre 11,1 % de la population totale.

En moyenne, 5,8% des jeunes étaient obèses en 2014, ce qui équivaut à un tiers du taux d'obésité de la population en général (15,4 %), mais, même parmi les jeunes, l'obésité est en augmentation en raison des mauvaises habitudes alimentaires et des faibles niveaux d'activité physique. Près de 5 % des jeunes montraient des symptômes de dépression modérée à grave, contre 6,3 % de la population totale. Les taux de suicide sont restés relativement stables dans l'Union, à hauteur de 6,5 pour 100 000.

Les jeunes ne sont pas très enclins à voter ni à se présenter à des élections. Le taux de participation électorale de la tranche d'âge des 15-30 ans a diminué entre 2011² et 2014, passant de 79 % à 46 %, mais a de nouveau augmenté pour atteindre 64 % en 2017³. Lorsqu'ils votent, les jeunes sont plus susceptibles de participer aux élections locales et nationales qu'aux élections régionales et européennes. La proportion des députés européens âgés de moins de 30 ans est tombée de 3,4 % en 2009 à 1,9 % en 2014. En 2017, 7 % des jeunes européens déclaraient appartenir à un parti politique, soit une hausse d'environ 5 % par rapport à 2011.

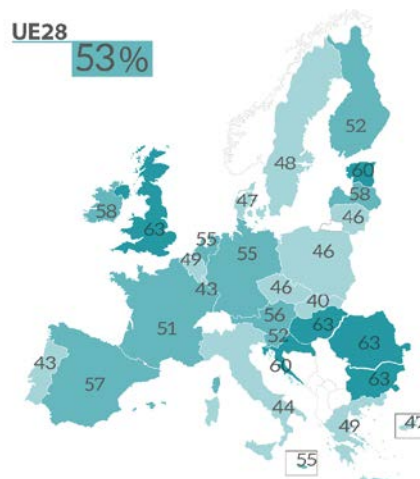
Attentes du public concernant l'action de l'Union⁴

Illustration 1 – Selon vous, lesquels des thèmes suivants devraient être figurés parmi les priorités de l'Union? (en %)



Source des données: [Eurobaromètre Flash 455](#), 2018.

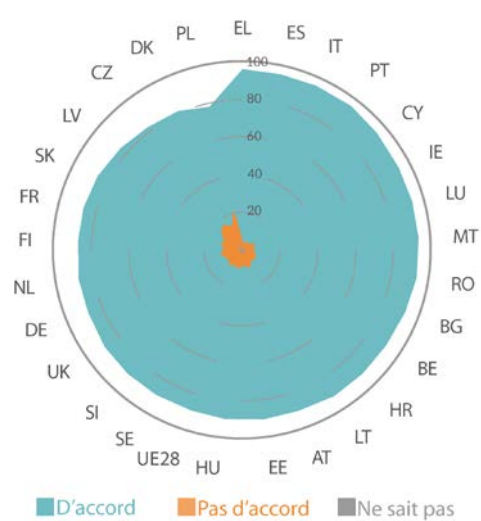
Illustration 2 – Pourcentage de jeunes ayant choisi «Éducation et compétences» comme thème devant constituer une priorité absolue pour l'Union.



Dans le cadre de l'enquête Eurobaromètre Flash 455, des jeunes ont été invités à choisir un maximum de trois thèmes (énumérés dans l'illustration 1) qui devraient être considérés comme une priorité pour l'Union européenne. Ils avaient également la possibilité de choisir les réponses «Autre» (et de proposer un autre thème), «Aucun», ou «Ne sait pas». Ces options ne sont pas représentées dans le graphique, car «Aucun» a obtenu 1 % des réponses et les deux autres options 0 %. Le thème «Éducation et compétences» est celui qui a obtenu le taux de réponses le plus important (53 %), suivi de près par les thèmes «Environnement» (50 %) et «Emploi» (42 %). Les thèmes «Liberté de circulation», «Solidarité» et «Participation démocratique» sont ceux qui ont obtenu le moins de réponses. Ces pourcentages sont des moyennes au niveau de l'Union européenne. L'illustration 2 indique la ventilation par État membre de la réponse «Éducation et compétences». La Bulgarie, la Hongrie, la Roumanie et le Royaume-Uni sont les États membres dans lesquels cette réponse est la plus citée, 63 % des personnes interrogées ayant choisi le thème «éducation et compétences» comme devant figurer parmi les priorités de l'Union. La Slovaquie, où 40 % des personnes interrogées ont choisi ce thème, est le pays où cette réponse est la moins fréquente. Toutefois, selon l'enquête, ce thème est classé au deuxième rang d'importance dans ce pays, ex aequo avec l'«Emploi», tandis que le thème «Environnement» a obtenu la première place avec 46 %. Il est intéressant de constater que la principale priorité d'action de l'Union pour les jeunes est un domaine qui relève de la compétence juridique des États membres, bien que l'Union européenne se soit fixée des objectifs [spécifiques](#) à atteindre à l'horizon 2020.

L'écart entre la moyenne la plus basse et la moyenne la plus élevée du nombre de réponses obtenues par un thème est de 41 points. Le thème ayant obtenu le moins de réponses est celui de la «Participation démocratique». Les jeunes danois sont ceux qui ont le plus souvent choisi ce thème (24%), et les jeunes italiens ceux qui l'ont choisi le moins fréquemment (4 %). Ces chiffres reflètent les statistiques concernant la faible participation des jeunes aux élections. Pourtant, à la question de savoir s'ils étaient d'accord ou non sur le fait que les gouvernements nationaux devraient renforcer l'enseignement scolaire relatif à leurs droits et à leurs devoirs en tant que citoyens de l'Union, 89 % des jeunes interrogés ont répondu positivement, 10 % étaient en désaccord et 1 % ne savait pas (voir illustration 3). Autrement dit, la quasi-totalité des répondants avaient un avis sur la question. La réponse «Ne sait pas» a obtenu 0 % dans sept États membres (AT, EL, IE, IT, NL, PL et SI), et a obtenu un score de 5 % au Danemark seulement. Dans 16 États membres (AT, BE, BG, CY, EE, EL, ES, HR, HU, IE, IT, LT, LU, MT, PT et RO), les personnes interrogées étaient d'accord avec cette affirmation à 90 % ou plus. Les jeunes Polonais étaient les moins nombreux à partager cet avis, mais le taux de cette réponse a tout de même atteint 78 %. Tout cela coïncide avec le fait que, malgré leurs faibles taux de participation aux élections, les jeunes s'intéressent toujours à la politique, mais le «rapport sur la jeunesse» susmentionné indique qu'ils préfèrent exprimer leurs points de vue sur les médias sociaux.

Illustration 3 – Les gouvernements nationaux devraient renforcer l'enseignement scolaire relatif aux droits et aux devoirs des individus en tant que citoyens de l'Union (en %)



Source des données: [Eurobaromètre Flash 455](#), 2018.

Le cadre européen

Cadre juridique

La stratégie européenne en faveur de la jeunesse recouvrant plusieurs domaines d'action, les mesures de l'Union reposent sur les dispositions des traités et les législations de l'Union applicables à chacun des domaines d'action concernés.

- Le traité sur l'Union européenne (TUE) consacre la liberté, la démocratie, l'égalité et l'état de droit en tant que valeurs fondamentales de l'Union européenne. Son [article 3, paragraphe 3](#), établit un lien entre le marché intérieur et la protection de l'environnement, la justice sociale, la cohésion et le respect de la diversité culturelle et linguistique. Dans le cadre de la stratégie européenne en faveur de la jeunesse, ces valeurs sont mises en pratique grâce à des efforts visant à autonomiser les jeunes et à encourager leur participation civique et démocratique dans la société et à l'échelle mondiale.
- [L'article 6](#) du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) établit la compétence de l'Union pour appuyer, coordonner ou compléter l'action des États membres dans les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle, de la jeunesse, du sport, de la culture ainsi que de la protection et l'amélioration de la santé humaine. Tous ces domaines sont mentionnés dans la stratégie européenne en faveur de la jeunesse.
- [L'article 165](#) du TFUE permet à l'Union européenne d'encourager les jeunes à acquérir une expérience dans d'autres États membres ainsi qu'à participer activement à la vie démocratique. Cet article précise que l'Union européenne peut contribuer au développement d'un enseignement de qualité en encourageant la coopération entre les

États membres. Ce faisant, elle doit respecter la responsabilité des États membres pour le contenu de l'enseignement et l'organisation du système éducatif ainsi que leur diversité culturelle et linguistique. L'article 165 du TFUE permet également à l'Union européenne de promouvoir la dimension européenne du sport en tant qu'activité fondée sur le volontariat et dotée d'une fonction sociale et éducative.

- [L'article 166](#) du TFUE habilite l'Union européenne à mettre en œuvre une politique de formation professionnelle qui appuie et complète les actions des États membres tout en respectant la responsabilité de ces derniers dans ce domaine.
- De même, d'autres articles spécifiques⁵ du traité établissent les compétences de l'Union dans les domaines de l'emploi et de l'entrepreneuriat, de l'inclusion sociale, de la santé et du bien-être, de la créativité et de la culture. Des clauses d'intégration ([article 9](#), du TFUE) permettent de créer des synergies entre les politiques et la stratégie en faveur de la jeunesse.

Cadre financier

Tandis que le cadre juridique définit ce que l'Union peut faire pour promouvoir l'autonomisation des jeunes, le cadre financier détermine les mesures concrètes qui peuvent être prises à cette fin. L'Union européenne s'appuie pour cela sur un certain nombre de programmes de financement qui ciblent plus particulièrement les jeunes. D'autres programmes de financement soutenant un large éventail de secteurs et de politiques peuvent également servir à financer des mesures en faveur des jeunes.

[Erasmus+](#) 2014-2020 est le programme de financement de l'Union européenne pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport. Un budget de près de 15 milliards d'euros vise à garantir la mobilité à des fins d'apprentissage de 4 millions de participants. Plus de 100 000 établissements scolaires, d'enseignement professionnel, de formation, d'enseignement supérieur et d'enseignement pour adultes, organisations de jeunesse et entreprises se sont regroupés pour former des partenariats et des alliances en faveur de projets innovants qui créent un savoir-faire et développent des compétences dans des secteurs spécifiques.

Une nouvelle proposition actuellement à l'examen vise à élargir les activités du programme au cours de la période 2021-2027. La proposition suggère un budget de quelque 30 milliards d'euros, dont 3 milliards d'euros seraient consacrés à la jeunesse, 25 milliards d'euros à l'éducation et à la formation, et 550 millions d'euros au sport de masse. L'objectif est d'atteindre 12 millions de participants, soit trois fois plus que dans le programme actuel. Le Parlement souhaite un budget de près de 45 milliards d'euros qui mette davantage l'accent sur l'inclusion des jeunes défavorisés.

L'[Initiative pour l'emploi des jeunes](#) a été lancée en 2013 pour soutenir les jeunes qui vivaient dans des régions où le taux de chômage des jeunes était supérieur à 25 % en 2012. Elle a été reconduite en 2016. Le budget total de l'initiative pour l'emploi des jeunes alloué à l'ensemble des États membres éligibles s'élève à 8,8 milliards d'euros pour la période 2014-2020.

L'initiative est dotée d'un cadre, la [garantie pour la jeunesse](#), qui est un engagement pris par l'ensemble des pays de l'Union de veiller à ce que tous les jeunes âgés de moins de 25 ans puissent bénéficier d'une offre de qualité en matière d'emploi, de formation continue, d'apprentissage ou de stage dans les quatre mois qui suivent la perte de leur emploi ou la fin de leurs études. Plus de 3,5 millions de jeunes participent chaque année à ce dispositif depuis 2014.

Le dispositif a conduit à la mise en place de plusieurs [projets](#) dans les États membres, par exemple les centres d'orientation professionnelle tout au long de la vie en Croatie. Onze de ces centres fonctionnent actuellement, et l'objectif est de doubler leur nombre d'ici à 2020. Le soutien financier que l'Union fournit par l'intermédiaire du Fonds social européen et de l'initiative pour l'emploi des jeunes alimente les fonds destinés aux projets nationaux. Le [coût](#) total du dispositif dans l'ensemble des États membres s'élève à environ 50 milliards d'euros par an, mais l'inaction aurait coûté 162 milliards d'euros par an en prestations et en perte de revenus et d'impôts.

[Erasmus pour jeunes entrepreneurs](#) est un programme d'échange qui offre aux jeunes entrepreneurs débutants la possibilité d'apprendre auprès d'entrepreneurs expérimentés dans un autre État participant. Les jeunes entrepreneurs collaborent avec d'autres plus expérimentés pendant une période d'un à six mois. Tous les entrepreneurs sont issus de micro, petites et moyennes entreprises. Le programme dispose d'une [enveloppe](#) de 55,3 millions d'euros jusqu'en 2020.

Le [corps européen de solidarité](#) est une extension du service volontaire européen au titre du programme Erasmus+. Lors de son discours sur l'état de l'Union prononcé en 2016, le président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, a souligné l'importance d'investir dans la jeunesse en lui offrant de nouvelles possibilités. Dans le cadre du corps européen de solidarité, les jeunes s'engagent dans des projets de solidarité qui favorisent un sentiment d'appartenance au projet européen, entretiennent l'une de ses valeurs les plus fondamentales et les aident à améliorer leurs compétences et leurs perspectives d'emploi. Le corps européen de solidarité dispose d'un [budget](#) total de 375,6 millions d'euros pour la période 2018-2020, dans l'objectif de faire participer 100 000 jeunes volontaires. Le Parlement examine une nouvelle proposition visant à prolonger les activités du programme au cours de la période 2021-2027.

Réalisations de la législature actuelle

Initiatives de l'Union européenne

Les bases juridiques prévues par les traités et les programmes de financement permettent aux États membres d'entreprendre conjointement des initiatives politiques au niveau européen. Certaines de ces initiatives consistent à établir des normes ou à proposer des critères de référence, tandis que d'autres sont basées sur des projets et encouragent des évolutions spécifiques.

- La mobilité des étudiants n'est pas seulement soutenue financièrement, elle l'est aussi en encourageant les universités à reconnaître les études au sein dudit [espace européen de l'enseignement supérieur](#).
- Un [processus](#) équivalent concernant la formation professionnelle a permis aux étudiants de l'enseignement et de la formation professionnels (EFP) de bénéficier de stages dans un autre État membre.
- Les établissements de formation professionnelle des différents États membres peuvent également mettre en place des [projets](#) en collaboration avec les autorités publiques et les entreprises, afin que leurs programmes répondent mieux aux exigences du monde du travail.
- Le [cadre européen des certifications](#), qui crée des définitions uniformes pour les différents niveaux de qualifications et [Europass](#), un ensemble de documents qui simplifie la présentation des compétences et connaissances aux futurs employeurs dans toute l'Europe, sont en cours de [mise à jour](#).
- Des outils européens sont mis au point au fin de la [reconnaissance des compétences](#) acquises au cours de voyages ou d'autres expériences de volontariat à l'étranger.
- Afin de soutenir le bénévolat transfrontalier, la Commission européenne propose aux jeunes des offres de bénévolat au titre du programme Erasmus+ et du corps européen de solidarité. Elle a également mis au point une base de données sur le volontariat, qui est accessible sur le [portail européen de la jeunesse](#).

Les ministres européens ont placé [l'apprentissage par le travail](#) au rang de leurs principales priorités pour la période 2015-2020, ce qui a donné lieu à un plusieurs initiatives, telles que:

- le [plan pour la coopération sectorielle dans le domaine des compétences](#), qui facilite la collaboration stratégique entre les parties prenantes, conformément à la [nouvelle stratégie en matière de compétences](#) adoptée en 2016 par la Commission européenne en vue de renforcer l'employabilité et la compétitivité;

- le [pacte européen pour la jeunesse](#), proposé par la Commission européenne et par le réseau [CSR Europe](#), vise à créer des partenariats entreprises-enseignement et à offrir des d'apprentissage, des stages ou des emplois au bas de l'échelle conformément à la déclaration du Conseil sur l'«[Alliance européenne pour l'apprentissage](#)» et à sa recommandation relative à un «[cadre de qualité pour les stages](#)»;
- [la semaine européenne des compétences professionnelles](#), une action de sensibilisation.

La [déclaration de Paris](#) de 2015 a invité les décideurs politiques à concentrer leurs efforts sur la lutte contre les inégalités, le racisme et la discrimination, à promouvoir l'éducation civique des jeunes et à améliorer l'éducation aux médias et l'esprit critique des jeunes.

- Le plan de travail en faveur de la jeunesse pour 2016-2018 de l'Union européenne considère les jeunes exposés au risque de marginalisation comme étant une [priorité](#). Il prévoit l'utilisation d'outils de suivi, tels que le réseau Wiki pour les jeunes, pour lutter contre la marginalisation.
- Le Conseil a débattu du rôle de [l'animation socio-éducative](#) et a envisagé son renforcement afin d'améliorer la cohésion sociale. La Commission européenne a également publié un [guide](#) en 2016 ainsi qu'un certain nombre d'études visant à alimenter le débat politique en matière d'animation socio-éducative.
- La [stratégie d'inclusion et de diversité](#) veille à ce qu'environ un tiers des participants au volet «jeunesse» du programme Erasmus+ soient des jeunes défavorisés.
- La Commission européenne a mis en place l'[Agence européenne pour l'éducation adaptée et inclusive](#) afin de démanteler les obstacles auxquels sont confrontés les apprenants ayant des besoins particuliers.
- Si le principe d'égalité et l'interdiction de discrimination sur la base de l'identité sexuelle sont entérinés dans la législation de l'Union européenne, les recherches indiquent que l'homophobie et le harcèlement dans les écoles sont toujours un problème. Les fonds de l'Union européenne ont servi à financer des [programmes](#) qui remettent en question ces comportements dans les écoles et les communautés locales, ainsi qu'à partager les bonnes pratiques au niveau international.

L'Union a soutenu la création de réseaux entre les États membres visant à promouvoir la santé et le bien-être de la population en général, y compris des jeunes. Les participants échangent leurs expériences et apprennent les uns des autres. Ils organisent également leur réflexion de façon plus stratégique et sont encouragés à agir de manière plus audacieuse. En voici quelques exemples: la [plateforme d'action européenne sur l'alimentation, l'activité physique et la santé](#); le [plan d'action sur l'alcoolisme et la consommation épisodique de grandes quantités d'alcool chez les jeunes](#) (2014-2016); le [forum de la société civile sur le VIH/SIDA, l'hépatite virale et la tuberculose](#); et l'[action commune sur la santé mentale et le bien-être](#).

Afin de soutenir la participation des jeunes sur la scène mondiale, l'Union européenne finance des projets de mobilité internationale pour les jeunes et les jeunes travailleurs dans le cadre du programme Erasmus+.

- Les projets de [coopération internationale en matière de jeunesse](#) permettent aux jeunes issus de l'Union européenne, de la diaspora et des régions partenaires de mettre à l'essai de nouvelles approches dans des domaines d'action préalablement sélectionnés. Ces projets prévoient une [coopération renforcée](#) avec les États voisins de l'Union.
- En collaboration avec le Conseil de l'Europe, des [symposiums annuels](#) réunissent des décideurs politiques de la jeunesse, des chercheurs, des animateurs socio-éducatifs et des jeunes.

[Europe créative](#), le programme de l'Union européenne dans les [secteurs de la culture et de la création](#), et [Erasmus+](#) financent des projets qui développent la créativité des jeunes, améliorent leur accès à la culture et aux nouvelles technologies, encouragent la formation spécialisée, soutiennent des partenariats entre les secteurs de la culture et de la création, des organisations de jeunesse, des

jeunes travailleurs ainsi que des jeunes talents, et promeuvent la connaissance en matière de culture et de patrimoine.

En mai 2018, la Commission européenne a adopté une [proposition](#) pour une nouvelle stratégie de l'Union en faveur de la jeunesse pour la période 2019-2027. La formulation retenue pour son intitulé, à savoir, «Mobiliser, connecter et autonomiser les jeunes», définit ses principaux domaines d'action. Ces domaines ont été divisés en 11 objectifs déterminés en consultation avec des jeunes venus de toute l'Union européenne. Cette nouvelle stratégie est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019.

Les onze objectifs de la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse 2019-2027:

- connecter l'Union européenne avec la jeunesse
- égalité de tous les genres
- sociétés inclusives
- information et dialogue constructif
- santé mentale et bien-être
- soutenir les jeunes rurales
- qualité de l'emploi pour tous
- apprentissage de qualité
- espaces et participation pour tous
- une Europe verte et durable
- organisations de jeunesse et programmes européens

Parlement européen

Le Parlement européen estime qu'il convient de compléter la méthode actuelle d'élaboration des politiques de jeunesse par d'autres mesures mieux coordonnées et plus ciblées. Au cours de la législature actuelle, en ce qui concerne les politiques qui favorisent l'autonomisation des jeunes, le Parlement européen s'est prononcé en faveur de l'[autonomisation des](#) jeunes ayant moins de possibilités de participer activement à la vie publique. Il a indiqué que les écoles devraient [enseigner](#) aux jeunes le fonctionnement de l'Union européenne et la manière dont ils peuvent faire entendre leur voix en son sein. Il a affirmé que l'éducation et [la culture](#) jouent un rôle dans le développement d'un dialogue [interculturel](#) qui intègre les points de vue des jeunes souffrant de multiples formes de discrimination.

Le Parlement européen [a affirmé](#) que les inégalités menacent le projet européen, et a appelé à une amélioration des conditions de travail et à un renforcement des mesures qui répondent aux [besoins sociaux](#) des jeunes qui n'ont pas accès au marché du travail ainsi que des [réfugiés](#), telles que l'accès universel à un logement abordable. Il a attiré l'attention sur l'importance d'investir dans la promotion de la santé [publique](#) et la prévention des maladies, ainsi que sur l'incidence des politiques en matière d'environnement, de santé, d'éducation et de culture sur les [objectifs de développement durable](#). Ces problématiques et politiques concernent directement les jeunes.

Le Parlement européen [a mis en évidence](#) la nécessité de mettre en place des systèmes d'enseignement flexibles et adaptés aux apprenants qui n'enferment pas les étudiants dans leurs choix initial. L'enseignement devrait développer les compétences de communication des jeunes ainsi que leur confiance en eux-mêmes. Il devrait être [modernisé](#) afin de devenir plus inclusif, de lutter contre les inégalités et d'être davantage à l'écoute des sociétés. De façon plus spécifique, l'éducation des jeunes [migrants](#) et réfugiés permettrait de faciliter leur inclusion sociale.

Le Parlement européen a également souligné que des investissements dans l'éducation sont nécessaires pour améliorer les compétences numériques et résorber la [fracture numérique](#). Les établissements scolaires devraient intégrer les nouvelles technologies dans le processus

d'apprentissage, ce qui est d'autant plus important au vu du déploiement des [technologies 5G](#), qui bouleversera l'avenir du marché du travail ainsi que d'autres aspects de la vie. Le Parlement est en outre [favorable](#) à une collaboration étroite entre les établissements scolaires, les centres de formation professionnelle, les pouvoirs publics, les entreprises et la société civile. Il encourage en particulier les organisations de jeunesse et les étudiants à travailler ensemble afin de mieux faire correspondre les profils de compétences des jeunes aux besoins des employeurs. Le Parlement [a souligné](#) que les femmes, qui constituent à présent la majorité des diplômés, sont encore désavantagées sur le marché du travail. Il convient d'encourager les filles à s'engager dans les domaines des STEM (sciences, technologies, ingénierie et mathématiques). En outre, l'apprentissage tout au long de la vie ainsi que les conseils en matière d'orientation sont des éléments importants pour les groupes défavorisés.

En ce qui concerne les programmes et initiatives de l'Union, le Parlement européen a souligné l'importance des [initiatives européennes](#) visant à créer des possibilités de mobilité, telles qu'Erasmus+, le cadre européen des certifications, le CV Europass, le passeport européen des compétences et le portail européen sur la mobilité de l'emploi (EURES).

Il a indiqué que le [programme qui succédera](#) à Erasmus+ devra aligner ses objectifs sur ceux de la stratégie de l'Union en faveur de la jeunesse. Un financement accru est nécessaire pour [améliorer l'accès](#) des jeunes défavorisés au programme, y compris les [Roms](#). Le Parlement européen souhaite augmenter les possibilités de mobilité pour les jeunes de [l'enseignement supérieur](#) et de [l'enseignement et de la formation professionnels](#) (EFP). Il a également attiré l'attention sur les difficultés persistantes liées à la reconnaissance dans les établissements d'origine à la suite d'un échange Erasmus. Il a recommandé la [simplification](#) d'Erasmus+ afin de renforcer la participation de petites organisations, notamment dans le domaine du sport.

Le Parlement européen [a souligné](#) l'importance de l'apprentissage non formel et informel grâce à la participation à des activités sportives et de bénévolat afin de développer les compétences interculturelles, sociales et civiques des jeunes. Le Parlement européen a [insisté pour](#) que le corps européen de solidarité s'inscrive dans une stratégie politique plus large qui favorise le bénévolat. Au cours des négociations sur le règlement établissant ledit corps, le Parlement européen a [obtenu](#) 76 millions d'euros de crédit complémentaire venant s'ajouter aux contributions des programmes existants. Il a également veillé à ce que 90 % du budget soit consacré au bénévolat.

Le Parlement européen a également demandé des mesures spécifiques visant à répondre aux besoins des personnes handicapées, telles que la [suppression des obstacles](#) à une éducation inclusive de qualité ainsi que le plein accès aux programmes de l'Union comme Erasmus+, le corps européen de solidarité et la garantie pour la jeunesse.

Le Parlement a également demandé la réalisation d'un [suivi efficace](#) de la garantie pour la jeunesse afin de vérifier si ses résultats sont durables. Les États membres devraient calculer les [coûts](#) entraînés par la mise en œuvre de la garantie de façon à définir des objectifs réalistes. Le Parlement européen a également fait remarquer que ce programme européen ne devrait pas remplacer les fonds nationaux. Il a demandé la mise en place d'un [cadre juridique](#) établissant des normes minimales sur la qualité des apprentissages et des salaires, ainsi que la suppression des obstacles transfrontaliers aux possibilités de formation professionnelle et d'apprentissage.

Attirant l'attention sur le fait que les normes fondamentales du travail et d'autres normes de qualité sont au cœur de [l'initiative pour l'emploi des jeunes](#), le Parlement européen [a déploré](#) que les jeunes NEET ne puissent pas accéder au dispositif de la garantie pour la jeunesse. Il a également regretté le départ de jeunes qui quittent l'Union pour rechercher un emploi ailleurs. Il a demandé l'élaboration de lois soutenant les jeunes qui souhaitent [créer une entreprise](#) et a invité les États membres à [promouvoir](#) le programme européen Erasmus destiné aux jeunes entrepreneurs.

Le Parlement a demandé l'intégration des [secteurs de la création et de la culture](#) dans l'initiative pour l'emploi des jeunes et a mis en évidence l'importance d'améliorer l'accès [des jeunes](#) à la culture en supprimant les obstacles financiers et en suscitant [l'intérêt](#) par des activités pédagogiques.

Le Parlement européen adopte la législation sur le financement de l'Union avec le Conseil. Il apporte sa contribution en examinant les propositions de la Commission européenne, afin de garantir qu'elles répondent au mieux aux besoins des citoyens puis, en tant qu'autorité budgétaire, en suit la mise en œuvre. Il propose également des [projets pilotes](#) qui, s'ils sont couronnés de succès, peuvent devenir des programmes de l'Union. Le Parlement européen défend systématiquement la part de financement destinée à l'éducation lors des débats relatifs à l'adoption du budget de l'Union européenne, et son intervention s'est révélée cruciale pour l'obtention d'une [augmentation](#) du budget alloué à Erasmus+ au cours de sa période de programmation actuelle. À cet égard, le Parlement a réussi à obtenir une augmentation de 8 % pour 2019.

Perspectives d'avenir

D'autres mesures pourraient être prises pour que les décideurs politiques de la jeunesse coopèrent avec ceux d'autres domaines en vue de créer des services et des possibilités permettant de résoudre les problèmes décrits ci-dessus. Au niveau de l'Union, cela implique de parvenir progressivement à ce que les objectifs des Fonds européens concernés et de ceux liés à d'autres domaines d'action pertinents s'alignent plus étroitement sur les objectifs de la stratégie de l'Union européenne en faveur de la jeunesse.

En parallèle, le dialogue structuré entre les jeunes et les décideurs doit associer un plus grand nombre de jeunes. Il convient en outre de renforcer la transparence des décisions politiques quant à la manière dont celles-ci tiennent compte de la contribution des jeunes dans le cadre du dialogue. Les Fonds européens doivent être à la hauteur des ambitions de l'Union européenne, et doivent en outre mieux cibler les jeunes défavorisés.

Perspectives budgétaires

En ce qui concerne le [budget général](#) de l'Union européenne pour 2019, le Parlement a décidé d'amender la position du Conseil sur le projet de budget de l'Union 2019 et a augmenté les fonds destinés à la jeunesse.

À l'approche de l'adoption du cadre financier pluriannuel pour la période 2021-2027, la Commission européenne affirme qu'elle entend doubler les fonds consacrés au [programme Erasmus](#), et propose en conséquence un budget de 30 milliards d'euros pour la nouvelle période de programmation. Le nouveau programme vise à multiplier par trois le nombre de participants et à contribuer à la mise en place d'un «[espace européen de l'éducation](#)» à l'horizon 2025. Le Parlement souhaite un budget de près de 45 milliards d'euros qui mette davantage l'accent sur l'inclusion. Le budget proposé pour le [corps européen de solidarité](#) s'élève à 1,26 milliard d'euros courants. Le corps européen de solidarité a intégré le [service volontaire européen](#), et la proposition vise à intégrer également [l'initiative des volontaires de l'aide de l'Union européenne](#), étendant son champ d'application aux pays non-membres de l'Union. Le fonds spécifiquement destiné à l'initiative pour l'emploi des jeunes et son cadre formé par la garantie pour la jeunesse feront partie du [Fonds social européen plus](#), dont l'objectif principal est d'investir dans les personnes et de mettre en œuvre le [socle européen des droits sociaux](#). Ledit socle défend l'égalité des chances et l'accès au marché du travail, des conditions de travail équitables, ainsi que la protection et l'inclusion sociales. L'intégration d'un certain nombre de programmes complémentaires dans le Fonds social européen plus renforcera la cohérence, améliorera les synergies, permettra une souplesse et une réactivité accrues, et permettra la simplification et la réduction de la charge administrative pesant sur les pouvoirs publics et les bénéficiaires. Le budget proposé s'élève à plus de 100 milliards d'euros.

Débats et stratégies politiques

L'[idée](#) d'un renforcement des aspects sociaux de l'Union économique et monétaire, y compris l'amélioration de l'accès à l'éducation, s'est intensifiée à la suite de la crise financière et de la faible croissance économique qui s'en est suivie. Le Parlement européen a souligné la nécessité de

renforcer de façon substantielle les programmes axés sur la jeunesse et a demandé l'adoption de nouvelles législations et d'autres mesures visant à moderniser l'accès à l'éducation. Les nouvelles propositions de budget pour la période 2021-2027 augmentent les ressources attribuées aux programmes tels qu'Erasmus, l'initiative pour l'emploi des jeunes et le corps européen de solidarité. Cela indique que l'autonomisation des jeunes en tant que priorité a conservé toute sa pertinence, voire qu'elle a **gagné** en importance. Trois défis se dessinent pour la prochaine législature. Le premier consiste à mieux aligner la stratégie de l'Union en faveur de la jeunesse avec d'autres domaines d'action, pour ainsi améliorer les synergies et permettre la mise en place de politiques ayant une incidence favorable et des effets concrets sur les jeunes. Le deuxième réside dans l'autonomisation de tous les jeunes grâce à leur représentation équitable et adéquate dans le cadre du dialogue structuré, quelles que soient leur situation et leur expérience. Cela doit aller de pair avec une reddition de comptes, afin de montrer la manière dont les résultats du dialogue structuré se traduisent en politiques. Le troisième est de créer un espace européen de l'éducation qui permettrait de resserrer les contacts entre tous les établissements d'enseignement et de formation en Europe, au-delà des seuls établissements de l'enseignement supérieur.

PRINCIPALES RÉFÉRENCES

Anglmayer, I., [«The European Disability Strategy 2010-2020»](#), Service de recherche du Parlement européen (EPRS), juillet 2017.

Chircop, D., [«Erasmus 2021-2017:The Union programme for education, training, youth and sport»](#), EPRS, novembre 2018.

Chircop, D., [«Lifelong Learning in the EU»](#), EPRS, octobre 2018.

[«European Solidarity Corps and volunteering»](#), département thématique des politiques structurelles et de cohésion, Parlement européen, septembre 2017.

Lecerf, M., [«European Social Fund Plus \(ESF+\) 2021-2027»](#), EPRS, août 2018.

Parry, M., Sapala, M., [«2021-2027 multiannual financial framework and new own resources:Analysis of the Commission's proposal»](#), EPRS, juillet 2018.

Parry, M., Scholz, N., [«How the EU budget is spent:Health Programme»](#), EPRS, décembre 2015.

Prpic, M., Shreeves, S., [«Les politiques de l'Union – Au service des citoyens:Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes»](#), EPRS, octobre 2018.

Pasikowska-Schnass, M., [«Creative Europe programme 2021-2027»](#), EPRS, octobre 2018.

Scholz, N., [«Tackling childhood obesity»](#), EPRS, mars 2017.

Shreeves, R., [«Les droits des personnes LGBTI dans l'Union européenne»](#), EPRS, mai 2018.

Tymowski, J., [«EU Youth Strategy:European Implementation Assessment»](#), EPRS, février 2018.

Notes de fin de document

- ¹ Enquête Eurobaromètre Flash 455, p. 20.
- ² Les données de 2011 sont disponibles dans le [rapport sur la jeunesse](#), p. 80.
- ³ Pour les données de 2014 et 2017, voir l'enquête Eurobaromètre Flash 455, p. 15.
- ⁴ Les illustrations de cette section ont été réalisés par Nadejda Kresnichka-Nikolchova.
- ⁵ L'article 32 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne établit la protection des jeunes au travail. L'article 9 du TFUE présente l'objectif visant à atteindre un niveau élevé d'emploi comme une clause sociale transversale qu'il convient de prendre en compte et d'appliquer dans toutes les politiques et actions de l'Union. Tous les ans, le Conseil européen élabore des orientations dont les États membres doivent tenir compte dans leurs politiques de l'emploi (articles 145 à 149 du TFUE), et l'Union européenne garantit la libre circulation des travailleurs par l'intermédiaire des directives et règlements adoptés par Parlement européen et le Conseil (articles 45 et 46 du TFUE). La politique sociale est une compétence partagée en vertu de l'article 4 du TFUE. La sécurité sociale et la protection sociale sont couvertes par les articles 151 à 161 du TFUE, qui définissent les objectifs d'une «protection sociale adéquate» et la manière dont l'Union peut soutenir et compléter les actions des États membres. Les articles 10 du TFUE dispose que l'Union cherche à combattre toute discrimination fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, à travers ses politiques et ses actions, et l'article 19 du TFUE permet à celle-ci de prendre des mesures législatives pour mener ce combat. La base juridique des politiques en matière de santé et de soins de santé repose principalement sur l'article 168 du TFUE et l'article 35 de la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne, qui prévoient que toutes les politiques et les actions de l'Union doivent garantir un niveau élevé de protection de la santé humaine. Ces politiques et actions complètent les politiques nationales. L'Union encourage la coopération entre les États membres tout en respectant les limites des responsabilités nationales. L'article 3, paragraphe 3, du TUE garantit la sauvegarde et le développement du patrimoine culturel. L'article 6 et l'article 167 du TFUE disposent que l'Union doit soutenir, compléter et coordonner les efforts des États Membres.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ ET DROITS D'AUTEUR

Le présent document est rédigé à l'attention des députés et du personnel du Parlement européen dans le but de les aider dans leur travail parlementaire. Le contenu de ce document relève de la responsabilité exclusive des auteurs et les avis qui y sont exprimés ne reflètent pas nécessairement la position officielle du Parlement européen.

La reproduction et la traduction sont autorisées, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source et information préalable du Parlement européen et transmission d'un exemplaire à celui-ci.

© Union européenne, 2019.

Crédits photographiques: © ocon10/Fotolia.

eprs@ep.europa.eu (contact)

www.eprs.ep.parl.union.eu (intranet)

www.europarl.europa.eu/thinktank (internet)

<http://epthinktank.eu> (blog)

